



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Aveyron

Division des personnels et des moyens du 1<sup>er</sup> degré  
DIPeM 2

Affaire suivie par :  
Frédéric GALVE  
Stéphanie FONVIEILLE  
Tél : 05 67 76 53 69  
05 67 76 53 72  
Mél : ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr

279 Rue Pierre Carrère  
12000 RODEZ

Rodez, le 7 novembre 2022

L'Inspectrice d'académie, directrice académique  
des services de l'Education nationale de l'Aveyron

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré public

s/c de mesdames les inspectrices  
de l'Éducation nationale

**Objet :** mobilité des personnels enseignants du premier degré – mouvement sur poste à profil appelé mouvement POP – rentrée scolaire 2023

**Références :** lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité du 25 octobre 2021 (Bulletin officiel n°6 du 28 octobre 2021 et bulletin officiel du 27 octobre 2022)

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les dispositions de la note de service du 20 octobre 2022 parue au bulletin officiel du 27 octobre 2022, relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2023.

Pour la rentrée 2023, l'expérimentation du mouvement interdépartemental sur postes à profil initiée en 2022 est reconduite.

Ce mouvement appelé « mouvement POP » est organisé par les IA-DASEN en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste), tout en prenant en compte dans le calibrage du mouvement interdépartemental les départs et les entrées dans les départements concernés.

#### *Modalités de participation*

Le mouvement sur postes à profil est ouvert aux enseignants du premier degré titularisés au plus tard au **1<sup>er</sup> septembre 2022**. Les candidats sur un poste à profil peuvent relever du département où est proposé le poste ou d'un autre département. Aucun enseignant ne peut se porter candidat à un poste à exigence particulière s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste.

#### *Caractéristiques des postes publiés*

Il appartient à l'IA-DASEN, en lien avec les IEN de circonscription, les IEN ASH et le cas échéant, les directeurs d'école, d'arrêter la liste des postes proposés. La rédaction des fiches de postes permettra à chaque candidat d'apprécier les enjeux locaux et / ou éducatifs du poste proposé. Elle favorise un recrutement axé sur la compétence.

A titre d'information, pour le département de l'Aveyron, une fiche de poste est proposée au mouvement POP. Elle concerne le poste de chargé(e) d'école de l'EPPU de Taussac (réf : 012-DIR-001).

## Procédure d'inscription

Les enseignants saisissent leur demande sur l'outil de saisie des candidatures : COLIBRIS, accessible sur tout poste informatique via internet :

**du mercredi 16 novembre 2022 (12h00) au lundi 28 novembre 2022 (12h00)**

Pour se connecter, l'enseignant doit :

- accéder à son bureau virtuel en tapant l'adresse Internet : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html> ;
- cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- s'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » et son « mot de passe » puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion ».



Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

Ensuite, il doit :

- cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.
- cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM premier degré. **Dans cette rubrique SIAM, l'enseignant choisit « Mouvement POP » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : COLIBRIS.**

Cette application permet à l'enseignant de candidater sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement POP ainsi que de suivre l'avancée du traitement de sa demande.



**L'enseignant doit saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel il veut postuler.**

### *Instruction des demandes et organisation des entretiens*

Les demandes formulées durant la période de candidature font l'objet d'un premier examen de vérification de recevabilité par les DSDEN ayant publié le poste à pourvoir. Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (postes à exigences particulières). L'enseignant dont le dossier est irrecevable se verra notifier l'annulation de sa candidature.

**Aucune candidature tardive ne pourra être prise en compte.**

Les DSDEN examinent toutes les candidatures recevables. Les candidats dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés sont convoqués via l'outil COLIBRIS à un entretien.

Tous les candidats sont informés de la suite donnée à leur candidature dans COLIBRIS.

La phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement se déroulera :

**A compter du lundi 28 novembre 2022**

### *Résultats du recrutement sur postes à profil*

**Les résultats seront communiqués aux enseignants courant janvier 2023**

Les informations relatives aux dates et aux modalités d'acceptation des postes par les candidats seront disponibles sur le portail ministériel :

<https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>

L'acceptation d'un poste est définitive. Elle ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.



Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement POP seront ensuite destinataires d'un EXEAT de leur département d'origine et d'un INEAT du département du poste obtenu, dans les conditions prévues par les lignes directrices de gestion ministérielles (Annexe 1 - point 2.2.4).

**L'enseignant muté sur un poste dans le cadre du mouvement POP relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.**

L'acceptation du poste par le candidat retenu vaut demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental.

Après trois années d'exercice sur poste à profil, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés à hauteur de 27 points sur tous les vœux exprimés à compter du mouvement interdépartemental organisé au titre de 2026.

Ces points sont cumulables avec les autres bonifications.

Les enseignants mutés dans un département dans le cadre du mouvement sur postes à profil pourront revenir dans leur département d'origine dès lors qu'ils auront exercé au moins trois années sur le poste à profil et qu'ils en feront la demande dans le cadre du mouvement interdépartemental. Cette possibilité est ouverte tant qu'ils sont affectés sur le poste à profil obtenu.

*Dispositif d'accueil et d'information*

Dans le cadre de ces opérations de mobilité, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à la disposition des enseignants au **01.55.55.44.44 entre 9h30 et 19h** du :

**Lundi 14 novembre 2022 au mercredi 07 décembre 2022.**

Après la fermeture de la plateforme info-mobilité ministérielle, le 7 décembre 2022, vous pouvez contacter la division des personnels et des moyens du premier degré (DIPeM) à la DSDEN de l'Aveyron :

- par mail : [ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr](mailto:ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr)
- par téléphone : du lundi au vendredi de 14h à 17h :  
Frédéric GALVE : 05.67.76.53.69  
Stéphanie FONVIEILLE : 05.67.76.53.72

  
Claudine LAJUS